

Les acteurs de la santé  
en Aquitaine se mobilisent

# Vaccination, où en êtes-vous ?



*Je me protège*

*Je protège les autres*

*Je me vaccine !*



# La vaccination en Aquitaine

## Une couverture vaccinale insuffisante



La vaccination est l'**une des plus belles avancées** en matière de santé publique. Elle a permis le contrôle d'une quinzaine d'infections sévères.

Mais **en Aquitaine, le niveau de vaccination reste insuffisant** et inférieur à la moyenne nationale pour de nombreuses maladies :

- Le taux de vaccination des enfants de 24 mois contre la coqueluche varie **de 81,1% à 90,4%** selon les départements, ce qui reste inférieur à la couverture nationale moyenne qui s'élève à **90,8%**,
- Le taux de couverture vaccinale pour le Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP) varie **de 83,4% à 90,9%** selon les départements, contre une moyenne nationale qui est de **91,3%**.

## Quels risques

### à ne pas se faire vacciner ?

La vaccination permet de se **protéger individuellement** des maladies graves mais dispose surtout d'un **intérêt collectif**. Si les taux de vaccination diminuaient de manière significative, les maladies infectieuses réapparaîtraient. Ne pas se faire vacciner c'est également prendre le risque de contaminer les personnes les plus vulnérables de son entourage : nouveaux nés, personnes âgées ou fragiles... Zoom sur deux maladies, la rougeole et la méningite.

#### Rougeole

Entre 2008 et 2012, 750 cas de rougeole ont été déclarés en Aquitaine, et **30% des personnes touchées ont été hospitalisées.**

Considérée à tort comme bénigne, elle peut avoir des **conséquences graves** : pneumonie et encéphalite, avec handicap physique et mental irréversible, voire des décès.



#### Méningite

Fin 2013, plusieurs **cas de méningite** ont été déclarés en Dordogne, avec des conséquences graves.

La méningite (inflammation des membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière) peut prendre des formes invasives, provoquant de **lourdes séquelles** (amputation) voire des décès.

# La vaccination, c'est à tout âge de la vie !



En 2013, le **calendrier vaccinal a été simplifié** pour une optimisation du nombre de doses de vaccins et une meilleure mémorisation pour les professionnels de santé et le public.

Concrètement, qu'est ce que ça change ?

- Une **diminution du nombre d'injections** pour une efficacité équivalente,
- Pour les adultes, des **rendez-vous vaccinaux à âge fixe** : 25 ans, 45 ans et 65 ans, puis tous les 10 ans au-delà de 65 ans.

## MÉMO Vaccins

**Pour les nourrissons :** BCG (tuberculose / pour les enfants exposés à des risques élevés) - Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite (DTP), Coqueluche (infection respiratoire), Haemophilus Influenzae de type b (HIB - infection ORL), Hépatite B, Pneumocoque (infection respiratoire), Méningocoque C, Rougeole - Oreillons - Rubéole (ROR).

**Pour les enfants et adolescents :** DTP, Coqueluche, Papillomavirus humain (HPV - cancer du col de l'utérus).

**Pour les adultes :** DTP, Coqueluche, Grippe.

## Suivez facilement vos vaccins avec le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique (CVE) vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins.

Créer son CVE est **simple** et **gratuit**. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements et de la faire valider par votre médecin traitant.

Le CVE **vous alerte par SMS ou mail au moment de vos rappels**.

Créez votre CVE sur  
[www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net)

Pour rester  
connecté avec  
vos vaccins !

# Le Vrai ou Faux de la vaccination...

Vaccination,  
vous êtes  
dans le flou ?



Faites la mise au point sur  
[www.ars.aquitaine.sante.fr](http://www.ars.aquitaine.sante.fr)

**Mon enfant est trop petit, il a bien le temps de se faire vacciner.**

**Faux !**

Les jeunes enfants sont **particulièrement fragiles vis-à-vis de beaucoup d'infections** et doivent être vaccinés dès que possible à partir de l'âge de deux mois. L'allaitement ne protège pas contre ces maladies et ne représente aucune gêne à la vaccination.

**Se faire vacciner, c'est risqué.**

**Faux !**

Comme tout principe actif et comme n'importe quel médicament, le vaccin peut entraîner des effets indésirables bien connus (fièvre, douleurs au point d'injection). Il demeure plus risqué de ne pas être vacciné que de l'être : **les complications liées aux maladies sont plus graves et fréquentes que les complications liées aux vaccins.** Toutes contre-indications à la vaccination sont décelées par le médecin lors de la consultation.

**Un retard de vaccination oblige le patient à tout recommencer.**

**Faux !**

Il suffit de reprendre les vaccins là où ils ont été interrompus et de **compléter la vaccination avec le nombre d'injections nécessaires** en fonction de l'âge.

**Il vaut mieux laisser la nature faire les choses, certaines maladies ne sont pas forcément inutiles.**

**Faux !**

Si beaucoup de microbes n'entraînent pas de maladies ou induisent des infections bénignes, d'autres sont **particulièrement agressifs**. L'hépatite B tue 1 500 personnes par an uniquement en France. La rougeole tue environ 1 malade sur 1 000 dans les pays riches. Et les cancers du col de l'utérus dus au papillomavirus sont la 3<sup>ème</sup> cause de cancer de la femme.

**Tous les vaccins n'ont pas vocation à être prescrits à tout le monde.**

**Vrai !**

**L'objectif est la juste vaccination :** il s'agit de vacciner les personnes concernées contre les maladies appropriées. Certaines vaccinations concernent tout le monde comme les vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite. D'autres peuvent être recommandés en fonction du profil ou de l'activité (personnes fragilisées ou au système immunitaire affaibli, seniors, étudiants et professionnels de santé, professionnels travaillant au contact d'eaux usées...).

**Se faire vacciner coûte cher.**

**Faux !**

Tous les vaccins obligatoires ou recommandés **sont remboursés à 65%** par la sécurité sociale\*, et **la différence est prise en charge par la mutuelle**, même sur les forfaits de base.

\* à l'exclusion de certains vaccins nécessaires pour des séjours à l'étranger.